



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie -Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme DERONNE Catherine -Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle -Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie -Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents :- Mr BLANPAIN Johann — Mme LHEUREUX Natacha –Mme LUTAS Sylvie –Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr VIGIER Hervé- Mme LUTAS Sylvie à Mme VAN EECKHOUT –

*Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	21	23

### Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE COLLEGE DE WALLERS (délib. 2024/01/04)

Monsieur le Maire informe que le collège de Wallers nous a sollicité pour une participation de la commune au financement d'un voyage qui intéresse un élève de la Commune d'Hasnon. Ce séjour aura lieu du 11 au 17 mars 2024 pour un cout de 441.83 €.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 250 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 20 voix pour et 3 abstentions (Mr Andy VERDIERE – Mme Laetitia WADBLED – Mme Audrey DUSART) une subvention exceptionnelle de 250 € en faveur du collège de Wallers

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240125-31012024\_05-DE

S<sup>2</sup>LO

Le secrétaire,

**MERVILLE Hervé**



Le Maire,

**André DESMEDT**



**Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 29 Janvier 2024  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 18 janvier 2024  
le Maire.**